

Arrêté 2023-13

Le Directeur de l'IEP de Toulouse

- . Vu le Code de l'Education ;
- . Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le décret 2007-635 du 27 avril 2007 fixant notamment les conditions de droit de suffrage et la composition des collèges électoraux ;
- . Vu le décret n°89-902 modifié du 18 décembre 1989 fixant les modalités d'élection des étudiants de l'IEP.

Arrête

Article 1^{er} : Les élections pour le renouvellement des représentants des usagers au Conseil d'Administration de l'Institut d'Etudes Politiques auront lieu le jeudi 16 novembre 2023.

Article 2 : Les opérations électorales se dérouleront selon le calendrier ci-joint annexé

Article 3 : Une circulaire précisera les modalités d'organisation de ces élections.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Toulouse, le 27 septembre 2023



Eric DARRAS

Directeur de l'IEP de Toulouse

